L'ABEILLE

Journal officiel de l'Etat et de la Première et Troisième Municipalités.
Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 30 MAI 1836.

POUR PRESIDENT.
M. VAN BUREN.
POUR VICE PRESIDENT:
RD. M. JOHNSON.

Nous avons reçu la réponse de M. S. Audler à un placard distribué hier dans la ville; nous regrettons l'impossibilité où nous nous trouvons de la publier aujourd'hui.

MEXIQUE—Port de Tampico.

La goëlette Bonita, capitaine Bontemps, est arrivée hier au soir en notre port venant de Tampico, en 4 jours de traversée. Nous n'avons pu obtenir aucun journal de cette place: il paraîtrait que défense avait été faite au capitaine d'en apporter aucun. Nous avons appris verbalement par les passagers de la Bonita que quelques troubles avaient eu lieu à Tampico par suite de la nouvelle de la prise de Santa Anna, mais que la population de cette ville ne s'était portée à aucune extrémité, quoiqu'elle eut menacé de le faire, par suite de la vigilance que mettait le commandant de la place à y maintenir la tranquilité.

Nous devons remercier le commandant de Tampico au nom de toutes les nations du soin qu'il a pris de faire respecter les jours d'une foule de citoyens qui eussent peut être été massacrés, bien qu'ils fussent innocens de la guerre du Texas.

[redacted] espèces.

Un passager arrivé des Oppeloussas apporte la nouvelle que le colonel Wall, commandant d'une division mexicaine forte de 1200 hommes s'est, sur la requête de Santa Anna, constitué prisonnier de guerre des Texiens, ensemble avec toute sa troupe.

Dans la journée de samedi passé, le Recorder de la première municipalité a surpris plusieurs individus, qui, en violation de la loi, tenaient clandestinement une maison de jeu près des magasins bleus. Ils doivent subir aujourd'hui leur interrogatoire.

LES CREEKS—Nous lisons dans l'extrait d'une lettre adressée au gouverneur de la Georgie par le major général Baily, et publié dans le Standard Union, que le parti de troupes, envoyé de West Point pour s'assurer de la vérité des faits relatifs aux meurtres commis par les Indiens était de retour et annonçait qu'il avait trouvé et enterré les cadavres de huit personnes presque toutes femmes et enfans qui avaient été égorgées et auxquelles on avait enlevé la chevelure. Les corps gisaient près de l'habitation Britton Harris à environ 25 milles au Sud-Ouest de West Point.

Le major général Baily annonçait aussi, dans sa lettre, que les habitans de Lagrange, comté de Troup lui avait envoyé un exprès pour lui faire part des meurtres commis, et lui représenter en même temps la situation déplorable dans laquelle ils se trouvaient. La ville était remplie de fugitifs échappés des pays indiens. Le général dit qu'il avait envoyé à leur secours deux compagnies une d'infanterie et l'autre de cavalerie, commandées par le colonel du 17e régiment.

—Un extra du Republican Herald, Columbus, du 16 dit que les Creeks renouvellent maintenant les scènes d'horreurs des Séminoles de la Floride. Le récit des meurtres qui se succèdent de jour en jour est fait pour alarmer toute la population des Etats-Unis. Une maison dans laquelle vivait un père de famille avec sa femme et ses six enfans a été tout à coup environnée par les Creeks et tout le monde y fut impitoyablement massacré. Les Indiens ne se contentèrent pas de ce crime; autant de cadavres autant de chevelures enlevées, ils poussèrent même la barbarie jusqu'à couper la tête aux malheureux enfans. On comptait jusqu'à l'époque du 16 mai, de 40 à 50 personnes qui avaient été assassinées. Tout le pays était la proie des flammes. Les fermes, les moulins à coton, les établissemens de maïs disparaissaient sous la main de ces barbares et le malheureux planteur, dépouillé en un moment du fruit de plusieurs années d'un travail pénible, pouvait à peine conserver l'espoir de sauver sa vie et celle de ses enfans. L'émigration est générale. Depuis Irwinston, jusqu'à 31 milles au dessus de la route fédérale, toute la contrée est au pouvoir des Creeks.

Voici une liste de celles des tribus indiennes que l'on suppose être en hostilité: Une partie des Uchees, les Hitchaties, les Pah-lo-cho-ko-los, les So-wok-kolos, et une partie des Ufallays. Neah-Mathles, le chef des Hitchaties et de quelques autres tribus porte la plus grande haine aux blancs, et est décidé à se venger d'eux. Le vieux Neah-Micco, général des Creeks, peut être également considéré comme ennemi; car il a constamment refusé d'écouter les parlementaires qui lui ont été expédiés pour obtenir de lui qu'il s'expliquât franchement sur la question actuelle.

Le fort Mitchell est très bien défendu; cependant cela n'empêche pas que les Indiens s'approchèrent dernièrement jusqu'à la distance de 30 à 50 yardes des palissades. Ils enfoncèrent l'hôpital et en enlevèrent tout ce qu'ils voulurent. Les soldats du fort ne jugèrent pas prudent d'abandonner leurs retranchemens pour aller livrer un engagement à leurs ennemis qui se trouvaient en nombre considérable.

Dans la nuit du 14 au 15, la voiture transportant la malle de Montgomery à Columbus fut attaquée à environ 29 milles de distance de cette dernière ville. A cinquante pas en avant de la voiture se tenait un postillon à cheval: tout à coup plusieurs coups de feu partirent sur lui; il aperçut une bande d'apeupres 100 Indiens: La détonnation fit prendre le mors aux dents au cheval; le postillon fut renversé mais il eut le bonheur de pouvoir se sauver dans les broussailles. Lorsqu'il arriva à Columbus il y trouva les chevaux de la voiture avec une partie des harnais. M. Adams, un des agens de la poste était dans la diligence lorsqu'elle versa; il parvint également à se sauver. Le cocher [M. Green] qui se trouvait sur l'impériale, et M. Russell, qui était dans la voiture sont supposés avoir été tués. Sur 19 chevaux appartenant à la ligne de diligence, et qui suivaient la voiture, 3 seulement sont arrivés à Columbus; encore étaient-ils percés de balles.

Plusieurs bâteaux-à-vapeur qui descendaient la rivière de Chattahoochee, entr'autres l'Hypérion, capitaine Smith, ont essuyé de vives fusillades de la part des Indiens campés sur l'habitation de MM. Abercombies, à environ 8 milles de Columbus. Dans la première décharge, M Brockway, premier pilote de l'Hyperion, qui se trouvait sur le pont de la bouilloire, fut frappé à la gorge par une balle de carabine, et tomba mort sur le coup. Le second pilote, M. Smith, et quatre autres individus furent grièvement blessés

Le bâteau à vapeur Old Georgian, qui venait d'accoster à Roanoke fut brûlé par les Indiens: tout le monde du bord fut massacré, à l'exception de l'ingénieur, qui parvint à se sauver. Au même moment les Indiens mettaient le feu à la ville de Roanoke: elle fut totalement brûlée.

On avait reçu la nouvelle à Columbus qu'un engagement avait eu lieu entre la compagnie des volontaires à cheval du colonel Spivy, et un parti d'Indiens, sur la rive droite du Chattahoochee. Une vive fusillade se faisait entendre que l'action dut être sérieuse.

Le major Talbot avait fait demander un régiment des troupes du comté de Talbot; et aussi un bataillon du comté de Harris Ces deux renforts étaient attendus avec anxiété.

Le maître de postes de Columbus, à la date du 16 au soir, écrit que deux cochers qui venaient d'arriver à cet endroit avaient apporté la nouvelle que leurs deux voitures dans lesquelles se trouvaient cinq valises et nombre de passagers, et escortées par une garde de 6 hommes, formant en tout 14 personnes avaient été attaquées et prises par un fort parti d'Indiens, dans la même journée, vers midi, à 18 milles de Columbus. Les postillons laissèrent leurs voitures et partirent vers à terre pour la ville. Ils ne savaient pas quel a pu être le sort des passagers et de la garde. Le maître de postes dit qu'il a employé 50 Indiens amis, en leur allouant une gratification de $200, pour partir dans la même soirée (le 16) et tâcher de reprendre les valises. Il s'attendait à apprendre le lendemain le résultat de cette expédition.

Le *Mercury* de Charleston du 19, parle ainsi de l'événement arrivé au bâteau-à-vapeur *Hyperion*: "Le bâteau-à-vapeur *Hyperion*, capitaine Smith, alors qu'il traversait la barre à l'anse de Wooltolk, environ 7 milles au-dessous de Columbus, fut attaqué par les Indiens, qui tuèrent les deux pilotes, Mrs Brockway et Washington Smith, et un passager nom inconnu. Le capitaine fit échouer le bâteau sur la rive opposée de la rivière, (côté de la Georgie) où il fut abandonné. Le colonel Howard, à la tête d'une compagnie de volontaires, était parti de Columbus pour aller prévenir les déprédations qui eussent pu être commises sur le bâteau et la cargaison.

L'opéra italien, "*il Barbiere di Siviglia*, de Rossini," a été joué, hier, avec beaucoup de succès, quoique la troupe fut incomplète, au théâtre de la rue St. Charles. L'auditoire était nombreux et des mieux choisis. Cela prouverait assez que le genre bouffe convient mieux à la Nouvelle-Orléans que le sérieux. Il y a du sang français dans les veines louisianaises; et, généralement parlant, quelque mérite qu'aient les acteurs, on ne va pas au théâtre de la Nouvelle-Orléans pour pleurnicher.

Notre opinion est qu'une bonne troupe bouffe, qui pût à la fois jouer le comique et un peu de sérieux, réussirait à la Nouvelle-Orléans: avis donc à ceux qui ont l'intention de former des troupes italiennes à venir.

[illegible] sera représentée de nouveau ce soir et [illegible]

Nouvelles de [illegible]

Le navire *Martha*, capitaine [illegible], porteur des plus récentes, [illegible] Charleston dans la soirée du 17, [illegible] est arrivé à du Hâvre, d'où il est parti le 11 d'avril, [illegible] journaux et des dates commerciales de ce[illegible] des jusqu'au jour de son départ.

Les nouvelles politiques sont sans intérêt.

Le *Galliglunu's Messenger* du 8 dit: "le bruit court que M. Serrurier est sur le point de partir pour Washington pour aller reprendre ses fonctions de chargé d'affaires.

La discussion de la taxe imposée sur le sucre de betterave continuait à la Chambre des députés à la séance du 8; rien n'avait été décidé à ce sujet.

Les journaux les plus récens de Cherbourg annoncent que plus de 80 navires avaient relâché dans ce port par suite de coup de temps qui eut lieu sur les cotes de la Manche.

La même tempête occasionna des sinistres déplorables sur la côte de la commune de Camanent. Trois navires sombrèrent en pleine mer, cinq autres furent jetés sur les rochers et mis totalement en pieces, et trois autres vinrent échouer sur le rivage.

Les rapports de la frontière d'Espagne n'offrent rien de nouveau; les Carlistes, au nombre de 7000 hommes occupaient Euqui du 1er. au 5; leur intention, disait-on, était de forcer la ligne de Cordova. Les dates de Madrid allaient jusqu'au [illegible]; Mendisabal paraissait être plus solidement établi que jamais.

—Le navire Francis Depau fut vendu au Hâvre le 8 d'avril et a produit 45,500 francs. On supposait qu'un Américain en était l'acquéreur.

Havre, 7 avril.—*Café.*—Le marché a été assez inanimé, cependant il ne s'est manifesté aucune alternation dans nos quotations. Les ventes embrassent—96 sacs bon ordinaire de St. Domingue à 70 7-8; 25 de Bahia ordinaire à 68 3-4, 84 do Rio, ordinaire pour export à 72 1-2; 279 do. Bourbon, acquittés, 1 f 37 1-2; 392 do. avarié, de St. Domingue, en vente publique et acquittés, à 1 f. 16 et 1 f. 20. Total 806 sacs.

Coton—Les demandes pour ce lainage ont été très froides et limitées pendant les dernier 8 jours: mais les détenteurs n'ayant jusqu'ici montré aucune envie de presser les ventes, nous ne pouvons notifier aucun déclin dans nos prix.

Les transactions ne comprennent que 1409 balles, dont 445 Louisiane de f. 137, 40 à 175 f; 213 do Uplands de 143 à 152 50; 70 de Mobile de 137 50 à 152 50; 293 Fernambouc de 143 50 à 182 50; et 389 Bahia de 138 à 186; le tout acquitté:

Les arrivages dans le même temps ont été de 8601 balles toutes de descriptions américaines.

Existences au 31 mars,	30476	b. dont 26397	des E. U.
Arriv. jusqu'au 6 avril,	8601	" 8601	
	39077	34898	
Ventes jusqu'au 6 do.	1409	728	
Existences au 6 do.	37668	34170	

N. B. Une erreur s'est glissée dans notre dernière revue; la comparaison des arrivages, exportations et stock de coton jusqu'à fin de Mars devrait être comme suit:

Stock au 30 mars	1836	30476	b. dont	26297	b. E. U.
Do. do.	1835	36659	"	35537	
Imp. des 3 1ers m	1836	115065		105295	
Do	1835	84488		77563	
Export. do.	1836	103629		91534	
Do.	1835	67762		61686	

Sucre—Le marché est très peu animé. La bonne quatrième Martinique et Guadeloupe est quotée à 38f. 75 c. en entrepôt. Nos existences sont de 400 boucauds.

Havre 8.—Ventes de la journée.—Coton—18 balles Louisiane à 147 f; 20 do à 125; 19 Uplands à 155; 75 do de 145 à 150; 10 Bahia à 125; Café 140 sacs Haïti à 71 1-4 Sucres, 60 boucauds, jaune à 64.

Le Havre 9. Notre marché au coton est tout-à-fait calme, et pendant les 3 derniers jours la totalité des transactions n'excède pas 600 balles. Les prix, néanmoins, se maintiennent et ne paraissent pas avoir une tendance à baisser, quoique cette suspension dans les demandes semble devoir continuer long-tems encore. L'impression reçue que votre récolte n'excédera pas 1,300,000 balles donne beaucoup de confiance aux détenteurs.

Le Havre, 9.—Notre marché se maintient dans le même calme, 75 balles pour lesquelles il avait été refusé 147 f. Se sont vendues, hier, à 145, (la baisse est d'un demi-cent.

Plusieurs lots que l'on attend ont été vendus la semaine dernière de 145 f. à 150f. A leur débarquement, il y a eu des objections et le vendeur fut obligé de réduire la prix de 2 1-2 à 10 centimes.

Le Havre, 11.—Notre marché au coton est peu animé, mais les prix n'ont pas baissé; tout dépend des envois qui se feront; s'ils ne sont pas très forts, les quotations se maintiendront.

MONTREAL, 27 avril.

La débâcle.—Mardi dans l'après-midi notre ville a été témoin d'un de ces accidens causés par la glace, et qui ne s'était pas renouvelé depuis assez longtemps. Vers deux heures de l'après-midi la glace commença à descendre, mais comme elle conserve encore beaucoup de force au bas de la ville il n'y eut guère que la partie supérieure de celle vis-à-vis de la ville qui fit quelques progrès.

En conséquence des obstacles rencontrés plus bas, elle commença à s'élever sur elle-même et à se répandre sur les quais avec une force et une rapidité étonnante. Bientôt elle s'éleva à l'égalité des édifices, et poussée hors du lit de la rivière elle alla frapper contre plusieurs bâtisses qu'elle ensevelit bientôt sous elle. Un hangar appartenant à Mr. Shaw a été complètement renversé. Toute la façade d'une voute appartenant à M. Fry, et occupée par Mittleberger et Platt a été abattue. La distillerie de M. Handyside n'est plus qu'un monceau de ruines. Ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'une petite maison adjoignant la distillerie, occupée par un tonnelier du nom de White a été aussi abimée sous les glaces. Lui, sa femme et deux enfans se trouvaient dans la maison et ils ont été les victimes de ce funeste accident. Depuis hier un grand nombre de personnes travaillent à enlever la glace pour les retrouver, mais inutilement. En outre il n'y a pas à douter, qu'ils n'aient été broyés en pièces par ce monceau énorme et par les restes de la maison brisée.

Hier, la glace est demeurée stationnaire. Les eaux sont extrêmement hautes et inondent plusieurs rues sur la Pointe-à Callière. Les Sœurs Grises ont eu un peu à craindre, la glace ne s'est guère arrêtée qu'à une quarantaine de pieds du couvent. Ce matin le milieu du fleuve est libre devant la ville et plus bas. Cependant il reste encore beaucoup de glace sur les quais et près des rivages Nous ne pensons pas qu'il y ait de vaisseaux dans le port encore cette semaine.—*Minerve de Montréal.*

Conseil de la Première Municipalité.
Séance du 27 Mai 1836.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le Recorder ayant invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent Messrs. Armas, Bertus, Bouligny, Buisson, Canon, Cougot, Duplessis, Graihe, Guillot, High, Johns, Lafargue, Lesseps, Mercier, Philips, Pichot, Pitot, Roselius, Stringer et Thomas.

Sur motion de Mr Buisson, un congé d'absence a été accordé pour cette séance à Mr. J. Laurent.

Sur motion de Mr. High, un congé d'absence a été accordé pour cette séance à Mr. Wilcox.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente, lecture a été faite de la lettre du maire en date de ce jour informant qu'il transmettait au conseil l'acceptation de la part de la Banque des Améliorations, des conditions de la résolution du 20 du courant, et demandant qu'il soit fait une appropriation pour cet objet et pour les dépenses courantes.

Sur motion de Mr. Armas, et après dispensation des règles:

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire escompter à la Banque des Améliorations de la ville de la Nouvelle Orléans, un billet payable à six mois de la somme de trente mille piastres, à l'effet de payer à la dite banque la somme due sur les $50,000 d'actions qu'il a été autorisé à prendre à la dite banque, ainsi qu'à l'effet de pourvoir aux dépenses courantes de la première municipalité.

Lecture a été faite d'un second message du maire soumettant à l'approbation du conseil les cautionnemens offerts par divers officiers de la Municipalité.

Sur motion, résolu que Mr J Bertrand caution de Mr J. Bayon, Mr. L. B. Macarty, caution de Mr. Octave Le Blanc, Messrs Delpeuch et Maunsel White caution de Mr. Casimir Priéto, [illegible] Livaudais Beaumont caution de Mr D. Doriocourt, MM. J. C. Cunningham et John A. Zacharie cautions de Mr. John Wales, Messrs. Jean Dutour et C. Cuvillier cautions de Mr. A. Lieutaud, Mr. Gallien Préval caution de Mr. Pierre Allard, Mr. François Daubert, caution de Mr. N. Durel, Mr. Nicolas Girod caution de Mr. J. Atocha, Mr. Ed. Montégut caution de Mr. Raimond Montégut, et Mr. F. V. Bienvenu caution de Mr. P. T. Bienvenu sont et demeurent acceptés par le conseil.

Lecture a été faite d'une lettre de la compagnie de la Pompe Lafayette No. 3. demandant une appropriation pour construction d'une case à pompe, et pour l'achat d'une nouvelle pompe.

Mr. Canon a présenté une résolution appropriant une somme de 7,500 pour cet objet, laquelle, sur motion a été référée au comité des constructions, lequel devra faire un rapport à la séance prochaine

Lecture a été faite d'une pétition des ouvriers paveurs de la Première Municipalité demandant une augmentation de leur salaire et qu'il soit passé des réglemens généraux relativement aux heures du travail.

Sur motion de M. Canon, résolu que la dite pétition soit référée au comité de pavage, lequel devra présenter un rapport à la séance prochaine.

Lecture a été faite d'une lettre de J B. Hardy, h. c. [illegible], demandant une pension.

Sur motion de M. Canon, la dite lettre a été référée au comité des réclamations.

Lecture a été faite d'une lettre de M Morière Fazende. gardien de la poudrière, exposant les réparations à faire à la poudrière.

Sur motion de M. Mercier, la dite lettre a été référée au comité des constructions.

M. Roselius, rapporteur du comité chargé de s'enquérir du prolongement de la rue des Ursulines, a rapporté la résolution suivante, laquelle, après dispensation des règles, a été adoptée, et sur motion, le dit comité a été déchargé.

Résolu que la rue des Ursulines soit prolongée et ouverte sous la surveillance et la direction de l'ingénieur civil de la Première Municipalité, jusqu'à la rue Derbigny, et que l'offre faite par les propriétaires des terrains au travers desquels la dite rue doit passer, d'abandonner à la Corporation le terrain nécessaire au prolongement de la dite rue, à condition que la Corporation se charge de faire leurs banquettes en briques et en curbstones, en face de leurs propriétés, aux frais de la dite Corporation, est et demeure acceptée, et que le Maire est invité à faire passer les actes nécessaires avec les dits propriétaires.

M. Thomas, rapporteur du comité chargé de s'enquérir des secours à accorder aux indigens de la Première Municipalité, a présenté sur cet objet un rapport accompagné de résolutions, lesquels, sur motion de M. Canon, devront être imprimés et mis à l'ordre du jour de la séance prochaine.

[illegible] en considération la résolution à [illegible] relative au secours à accorder aux incendiés de 18 [illegible] municipalité. Sur motion, la [illegible] suit, avec un amendement de M. Roselius a été adoptée comme [illegible]

Résolu, que le Maire est et de[illegible] Pichot, et un sous-a[illegible] sur le Trésorier de la Première Municipalité, [illegible] à tirer somme de mille piastres, laquelle devra [illegible] pour une comité de charité du Conseil, pour être distribuée aux victimes infortunées de l'incendie qui a eu lieu dans la 3me Municipalité, le 18 du courant, parmi ceux qui par suite de cet incendie se trouvent sans asile.

Sur motion de M. Pichot, le Recorder a nommé les membres du comité de charité.

Messrs. Pichot, Roselius et Mercier ont été nommés de ce comité.

M. Canon a présenté une résolution requérant le comité des constructions, de faire un rapport sur les réparations à faire aux deux halles, ainsi qu'à la pompe à feu.

La dite résolution a été mise à l'ordre du jour.

Sur motion de M Buisson et après dispensation des règles,

Résolu, que le Voyer de la Première Municipalité, et l'aide-architecte chargé spécialement de la conduite des travaux des nouvelles prisons, sont requis de remettre immédiatement à l'ingénieur civil, les plans et autres documens relatifs aux dites prisons, afin que cet officier puisse s'entendre de suite avec le Maire pour les achever dans le plus court délai.

Résolu que le maire est invité à faire adjuger, au rabais, aussitôt que les plans et devis lui auront été fournis, les différens genres de travaux nécessaires au parachèvement des nouvelles prisons.

Il est de plus résolu que M. Voilquin continuera a être employé comme aide-architecte chargé spécialement de la conduite et de la surveillance des travaux à faire aux nouvelles prisons et recevra un salaire de cent piastres par mois.

Sur motion de M. Lesseps et après dispensation des règles.

Résolu que le maire et le comité de finance soient autorisés à recevoir des institutions de banque de cette ville, ou de toutes autres personnes, des propositions pour la négociation d'un emprunt jusqu'à la concurrence d'un million de piastres et que le comité soit chargé de rapporter dans le plus bref délai, sur les propositions les plus avantageuses qui auront été faites.

Sur motion de M. Pichot et après dispensation des règles.

Résolu que l'ingénieur civil soit requis de fournir dans le plus court délai possible, un état des réparations nécessaires à la halle aux légumes, ainsi que de l'agrandissement de cette halle sur l'emplacement maintenant occupé par la pompe à feu, ainsi qu'un devis estimatif de ce travail.

Il est de plus résolu que l'ingénieur civil fournira aussitôt que possible, un plan et devis d'un étage à construire audessus de la halle aux boucheries, ainsi que d'un portique des deux côtés de la dite halle.

M. Pichot a présenté une ordonnance concernant le remblai des terrains dans la première Municipalité. Ladite ordonnance a été mise à l'ordre du jour.

Sur motion de M. Armas, résolu que le maire soit prié de faire connaître à la prochaine séance de ce conseil, ou aussitôt qu'il le jugera convenable, le montant des billets provenant de la vente des terrains en face du carré de la ville, qui ont été versés dans la caisse d'amortissement au crédit de la première Municipalité.

Sur motion de M. Mercier après dispensation des règles, et un amendement de M. Canon, la résolution suivante a été adoptée.

Résolu que la résolution de l'ancien conseil de ville passée le 11 décembre 1835 et approuvée par le maire, allouant une somme de cent piastres par mois à M. Bigot pour tenir une école de dessin pour les indigens, est et demeure maintenue, et qu'à l'avenir le salaire approprié pour l'objet ci-dessus, lui sera payé par le trésorier de la première Municipalité, sur le mandat du maire, et que la condition spéciale du dit émolument sera que M. Bigot admettra gratuitement dans son école de dessin les enfans indigens de la Première Municipalité recommandés par le maire ou par tout alderman de la dite Municipalité.

Il est de plus résolu qu'il sera nommé un comité permanent de l'instruction publique lequel sera chargé de visiter la dite école de dessin, et d'en faire de temps à autre un rapport au conseil. MM. Canon, Pitot et Mercier ont été nommés du comité permanent de l'instruction publique.

Sur motion de M. High, la résolution suivante a été adoptée, avec un amendement de M. Lesseps, et un sous amendement de M. Buisson,

Résolu que le comité de salubrité auquel M. High sera adjoint, devra présenter une ordonnance ayant pour objet d'adjuger à l'entreprise, le balaiement, le nettoiement, l'enlèvement des boues, et le lavage des rues de la 1re. municipalité. et que ledit comité s'adressera au voyer pour obtenir le montant approximatif des sommes maintenant dépensées pour cet objet.

Sur motion de M. Canon et après dispensation des règles.

Résolu que la Première Municipalité accorde à la société catholique de la Nlle-Orléans pour venir au secours des orphelins, l'usage de la maison autrefois appartenant à M. E. Blanc, et ce pour l'espace de deux années à partir de l'expiration du bail qui peut exister entre M. E. Blanc et la corporation

Sur motion le Conseil s'est ajourné à vendredi prochain 3 de juin à 5 heures de l'après-midi.

Pour copie conforme à l'original.
D. AUGUSTIN—secrétaire.

Marié, samedi soir 28 courant, par le Rév. Abbé Moni, Mr. Théodore Montreuil à Mlle. M. A. Cécilia Pemberton. tous deux de cette ville.

Nous rappelerons au public que c'est aujourd'hui à midi, à l'Arcade de Banks, qui se fait la vente des terrains appartenant à la succession de Paul Lacour Dubourg, décédé. Ces terrains sont situés au faubourg Saulet, la vente se fait par le Régistre des Testamens.

On nous prie d'annoncer une vente considérable de linge fait, chemises de toiles fines, bottes, chapeaux, souliers et brodequins, de la faillite Malcolm Macullum, rue de la Vieille Levée, no. 29, par Fernandez & Whiting, aujourd'hui à 10 heures précises. Les condition, qui sont avantageuses, seront annoncées au moment de la vente. 30 mai

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orleans, 28 mai 1836.
COTON.

90	bales	Texas,	16 cts.
51	do	Mobile,	16½
67	do	Différentes sortes,	15½
208			

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés

Navire Marengo, Larkin, Havre, Perret & Gally.
Barque Brothers, Bartholomew, Liverpool, H C Cammack & co.
Brick Monticello, Robinson, Baltimore. L H Gale.
Brick Sea Bird, Mayberry, Baltimore, L H Gale.
Brick Birkby, Johnson, Liverpool, H C Cammack.
Goë. Banner, Richardson, Havane, W Foster
Bateau à vapeur Rocky Mountain, Pilcher, Nashville.

Arrivés.

Le bateau de remorque Hudson, Howren, des passes, a amené la barque Cossack, brick Patriot et la goëlettes Niles.
Navire John Sergeant, Vandyke, New York,
Barque Cossack, Clark, 24 jours de Portsmouth
Barque Poacher, Foster, 22 jours de Baltimore.
Barque Agnes & Ann, Roper, Liverpool,
Brick Patriot, Hammond, 13 jours de Baltimore.
Goël Bonita, Bontemps, 4 jours de Tampico,
Bateau à vapeur Watchman, Gabauche, Lafourche
Bat à vapeur Lamplighter, Hales, Batesville,
Bat de remorque Shark, Thomas, Apalachicola,
Bateau à vapeur Teche, Dough St. Martinsville.
Bateau à vapeur Black Hawk, Gordon, Opelousas.
Bateau à vapeur Mediator, Butler, Cincinnati.
Bateau à vapeur Yellow Busna. Wilson, Tehula.

MEMORANDA.

Les navires Olympia, Shaw et Lyons, sont partis du Havre pour ce port le 11 avril; l'Hermitage était en charge pour ici.

M. J. J. JANDOT, ayant donné sa démission au couvent, a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il pourra disposer de ses matinées, trois fois par semaines pour les personnes qui désireraient prendre des leçons soit de piano ou de flûte.
20 mai—1

LE soussigné étant sur le point de partir pour France prévient le public qu'il a donné sa procuration à M Delachaise, chargé de ses affaires pendant son absence. Les personnes à qui il doit sont priées de présenter leurs comptes, et celles qui lui doivent de venir payer dans le plus court délai.
30 mai—3 J. CASENEUVE.

LE soussigné partant pour France prie les personnes qui lui doivent d'avoir à payer; celles qui auraient des réclamations à lui faire de se présenter de suite; et en son absence, à Mr. Gur. Plessy, son chargé de pouvoir.
Mr. Le Recouvreur, pharmacien, le représente à sa pharmacie et continue à la gérer. Ses talents, son exactitude et son intégrité à remplir les obligations que lui imposent sa profession, lui ont acquis toute ma confiance, et sont autant de garanties pour les personnes qui daigneront l'honorer de la leur.
30 mai—3 JH. LAVENUE.

TRAITES sur New York, à vendre par
12 mai M. DE LIZARDI & Co.

TRAITES sur France, à vendre par
18 mai R A LEFEBVRE, St Levée et Levée

BOTTES, Souliers & Brodequins—50 caisses, reçus par le navire Ohio, à vendre par
28 mai R G HOBBS, 12, rue de la Douane.

SACS A PITRE—20 balles, à vendre par R G HOBBS,
28 mai 12, rue de la Douane.

CHANDELLES DE SUIF—200 caisses de la marque de James Blake & Co., reçues et à vendre par Wm. G. HEWES & Co.
28 mai 47, rue du Camp.

DEPOT de Voitures de la Louisiane—No. 46 et 48, rue Royale; les soussignés reçoivent par tous les arrivages de New-York de nouvelles voitures et ont en ce moment en débarquement 48 carrosses, parmi lesquels des barouches, hantlopes, bogeys; cabriolets, à deux places, do. à 1 place; landeaux, charriots légers, &c. &c. tous parfaitement finis et du meilleur style des diverses manufactures des Etats-Unis.—Les dites voitures seront vendues à des prix très modérés et à des conditions avantageuses.
24 mai—15 H. BEACH & Co.

THEATRE D'ORLEANS.

Représentation [illegible].

Quelques jeunes amateurs de cette ville guidés par cet esprit d'humanité qui les distingue, et secondés par le talent des dames artistes du Théâtre d'Orléans. donneront Jeudi, 2 juin prochain, au bénéfice des Orphelins, une représentation composée de
Angelo ou le Tyran de Padoue,
Drame en 3 actes, par Victor Hugo.
Suivi de la première représentation de
SIMPLE HISTOIRE.
Comédie vaudeville en 1 acte, de MM. Scribe et de Courcy.

Le tableau pour la location des loges sera ouvert mardi 24 courant. S'adresser à M. Dapremont.

Théâtre St. Charles.

COMPAGNIE ITALIENNE.

Au Bénéfice de Signora MAROZZI, et seconde apparition de Signor Orlandi—Buffo comico.
Lundi, 30 on représentera pour la seconde fois, l'Opéra de Rossini de
IL BARBIERE DE SIVIGLIA.
Il comte Almaviva....Signor Ravaglia; Il Dottore [illegible], Orlando; Figaro, DeRosa; Don Basilio, Se[illegible] [illegible]llo, Manetti. ROSINA. Signora Marozzi.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

LE prix de la [illegible] piastres par baril, [illegible] l'échelle est aujourd'hui de six donneront, d'après le tarif, [illegible], les boulangers chaine, à partir de lundi, 30 du courant, la semaine prochaine, [illegible] onces de pain pour un escalin. Les pains [illegible] vante deux un escalin pèseront vingt-cinq onces pour
30 mai. D. PRIEUR, maire.

AVIS—M. Holland prend ce moyen pour adresser à ses amis et au public ses sincères remerciemens de la libéralité avec laquelle ils sont venus à son bénéfice, au théâtre St. Charles. C'était véritablement une belle chambrée! et le bénéficiaire se rappellera longtemps la soirée. 30 mai

DERNIER AVIS—Les personnes qui désireraient assurer le retour de l'opéra italien pour la saison prochaine, sont invitées à se réunir dans le salon du Théâtre St. Charles, ce soir à 5 heures. De cette assemblée, dépendra la continuation de l'Opéra Italien dans cette ville.
30 mai—1 JAMES H. CALDWELL.

AVIS—Une assemblée des actionnaires du steamer Merchant aura lieu au bureau de l'Assurance de l'Océan, mercredi, le 1er juin, à midi, pour déclarer un dividende et pour d'autres objets; les actionnaires sont priés d'apporter leurs reçus ou preuves au capital.
30 mai JOHN KILSHAW, jr.

Compagnie d'Assurances de l'Océan.
M. GEORGE EUSTIS ayant fait la demande du renouvellement du certificat no 13 de 15 actions du capital, perdu ou égaré, il est notifié par les présentes qu'un nouveau certificat lui sera délivré, à moins que l'original ne soit produit dans le délai de 3 mois. 30 mai W. TUFTS, secrétaire.

QUATRIEME dividende de Wm. Kenner & Co—Un dividende de quatre pour cent sera payé aux créanciers de ladite faillite, en se présentant.
30 mai—3 RICHARD RELF, syndic.

A LOUER A BAIL—Une jolie propriété située à Biloxi, dans le centre du village, vis à vis la passe et l'île à chevreuil, entre les wharfs de M. Henry Kronn et Caillavet.
La situation de cette propriété est sans contredit une des plus agréables de l'endroit, tant sous le rapport du site que pour la facilité avec laquelle on peut aborder le rivage. Sur cette propriété se trouvent deux maisons de plusieurs appartemens chacune, le tout bien entouré. S'adresser rue Bourbon, entre Dumaine et St. Philippe, no. 279. 30 mai—4

FARINE—150 Barils farine superfine, en magasin et à vendre par
30 mai R GROWNING.

TABAC—19 boucauds tabac du Missouri, en débarquement du bateau à vapeur Talma, à vendre par [30 mai.] R. GRONING & Co.

FARINE, PORC, JAMBON & GRAISSE à vendre par G. DORSEY,
30 mai 38, Nouvelle-Levée.

FARINE, WHISKEY—1200 barils farine, de chalan—100 de whiskey rectifié, en débarquement du steamer Mediator, à vendre par
30 mai ORAIN & MIGNON, 7 Nlle. Levée.

BŒUF—192 barriques parfumé de Cincinnati; 5 do bœuf séché, à vendre par
30 mai ORAIN & MIGNON, 7 Nlle. Levée.

SAINDOUX—1500 barillets saindoux en feuilles, à vendre par
30 mai ORAIN & MIGNON, 7 Nlle Levée.

MAQUEREAU—[illegible] barils Maquereau, no. 3; 50 demi do no 1 do; 30 demi do no. 2, en débarquement et à vendre ROBERT H. WHITE,
30 mai 25, rue des Magasins.

CHARBON DE FORGE de la meilleure qualité, à vendre en lots convenables aux acheteurs, à bas prix, par W E & R MURPHY,
30 mai 131, Bassin.

RECU par le brick Globe, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné à des prix et conditions avantageuses,
52 Barriques vin rouge; Pauillac, Médoc 1833,
26 do do do Margaux do 1831,
26 do do do St. Julien do
90 demi pipes eau-de-vie de Cognac de la marque de S S. Dupuy,
1 do. do do vieille de 1820.
30 Barils vinaigre blanc,
400 Sacs bouchons demi longs fins de 500 dans chaque sac.
45 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis.
R. A. LEFEBVRE,
30 mai Encoignure St. Louis et Levée.

Mathieu Morgan et autres, pour l'usage de W H Case contre Myles Burke.

COUR de District, en vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville, le vendredi le 1er juillet à une heure de relevée.

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente. Savoir:

Huit lots de terre situés faubourg Livaudais et désigné sur un plan du dit faubourg par les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, dans l'ilet no. 8.

Les lots no. 1, 2 et 3, formant l'encoignure des rues Fulton et Huitième, mesurant chacun quarante cinq pids, quatre pouces de face à la huitième rue, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds.

Les lots no. 4, 5, et 6, formant l'encoignure des rues Fulton et Neuvième et mesurant chacun quarante cinq pieds et quatre pouces de face à la Neuvième rue sur une profondeur de cent vingt cinq pieds.

Les lots no. 7 et 8, formant l'encoignure des rues de la levée et huitième, mesurant chacun quarante un pied, un pouce de face à la rue de la levée.

Le lot no. 7 ayant une profondeur de cent soixante pieds faisant face à la Huitième rue, et cent quarante neuf pieds, deux pouces sur la ligne qui le divise du lot no. 8.

Le lot no. 8, ayant une profondeur de cent quarante neuf pieds deux pouces, sur la ligne qui le divise du lot no. 7, et cent trente huit pieds quatre pouces sur la ligne qui la divise du lot no. 9. Le tout mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus—Conditions comptant.
30 mai F. BUISSON—shérif.

H B Le Breton, curateur de la succession de Jn. Gravier contre James Lambert.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 2 juillet prochain, à une heure de relevé, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente.

Un certain Lot de terre, faubourg Ste. Marie, dans l'îlet compris entre les rues de la Commune, Gravier, St. Jean et St. Pierre le dit lot désigné par le No. 2, sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, le 5 février 1835.

Le dit Lot mesurant vingt six pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue St. Jean, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, borné d'un côté par la propriété de Lessassier, et de l'autre côté par le lot No. 4.

Conditions de la vente—$281 25 avec les intérêts à 5 pour cent du 26 avril dernier; les frais du protet et procès, comptant.

L'acquéreur devra se charger du payement de la balance par égal portion, pour le montant des billets qui sont dûs par le défendeur, de telles manière que les billets de l'échéance la plus raprochée soient payés les premiers, conservant une hypothèque spéciale sur le dit lot pour sûreté du dit paiement
30 mai FRED. BUISSON, Shérif.

COUR DE PAROISSE—White & Co vs. S. Hendrickson. Phelps & Co. vs. S. Hendrickson.
En vertu d'un ordre de vente et par consentement des parties il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis en cette ville le mercredi 15 juin prochain, à une heure de relevée.
La goëlette Elizabeth Jane, ses agrès et apparaux, saisie arrêtée dans les affaires ci-dessus. Conditions: 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.
30 mai—15 FRED. BUISSON, shérif.

Wm. McCawley contre Cutbert Bullit et Robert Shaw.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à une heure de relevée:

La propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir: Un certain lot de terre désigné par le no. treize, situé dans le faubourg Ste. Marie, dans l'îlet borné par les rues Commune, Baronne, Gravier et Philippa, ayant, mesure américaine, vingt sept pieds deux pouces et deux huitièmes, sur un côté, cent vingt pieds dix pouces et trois huitièmes sur l'autre coté et vingt sept pieds quatre pouces dans la profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
30 mai FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Dans l'affaire de J. P. Bryan contre ses créanciers, et les créanciers de J P. Bryan & Co—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu le Mardi, 31 Mai, à midi, sur les lieux, rue de la Vieille Levée, à la maison appelée "Magasin-bleu,
Le contenu du magasin de comestibles, &c., abandonné par les dits faillis à leurs créanciers.
Conditions: comptant.
FRED. BUISSON, Sheriff et syndic.
27 mai—3 ids.

AVIS.—Les créanciers de la succession de feu George Bossié père, décédé ab intestat dans la paroisse St. Jean Baptiste, sont priés de faire connaître au bureau du greffier de la Cour des Preuves de la dite paroisse, dans les quinze jours qui suivront cette date, le montant de leur créance.
Paroisse St. Jean Baptiste, le 14 mai 1836.
28 mai—15 T. LE BLANC.

VIN de Malaga doux—200 quarts de barriques 300 barils indien, à vendre par R. V. McKINNELL,
28 mai No. 5 et 7, rue Tchoupitoulas.

PORTER de Londres et Ale d'Ecosse—100 douzaines Porter de Londres; 150 do Ale en pintes et quarts, à vendre par R. V. McKINNELL,
28 mai No. 5 et 7, rue Tchoupitoulas.

Pour Martinsville, Attakapas et les ports intermédiaires—Le steamer neuf et bon marcheur TECHE, capt Doug, prend son fret et partira mercredi. 1er juin, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 mai GRAY, DURRIVE & Co.

Pour Austin's Colony (Texas)—La goëlette neuve fine voilière URCHIN, capt Bridges, partira mardi, le 31 du courant. Pour fret de quelques barils ou passage, ayant de beaux emménagement, s'adresser à bord, en face la rue St Pierre, ou à WILLIAM BRYAN,
30 mai no 36 Vieille Levée.

POUR LE HAVRE, (passage seulement) Le navire, fin voilier CORIOLANUS, capitaine, peut prendre huit passagers. S'adresser à bord ou à
30 mai A. ST. GEORGES.

POUR LA HAVANE—Le brick SARAH, capitaine Fanocle, partira pour le port susdit, mardi prochain, 31 du courant. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 50, ou à
30 mai R. GRONING & Co.

POUR BRAZORIA Texas—La goëlette fine voilière, SHENANDOAH, capitaine Moore, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à WM. BRYAN,
30 mai 36, Nlle.-Levée.

POUR BRAZORIA (Texas).—La goëlette JULIUS CESAR, partira le 31 mai. Pour passage seulement, s'adresser à bord, près le poteau no. 39, ou à
JAMES REED & Co. 35 Royale.

Les héritiers [illegible] et Samuel Kohn vs. David Dal[illegible]

EN vertu d'un writ de [illegible] et de vente, à moi adressé, par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Cour de Paroisse, [illegible] Paroisse de Jefferson, à midi, le 29 de juillet [illegible] 1836, les propriétés ci-après décrites appartenant au défendeurs; saisies par moi dans l'affaire ci-dessus savoir:

Deux Lots de Terre situés dans la paroisse Jefferson, dans le faubourg des Religieuses, dans l'îlet borné par le chemin de Féticité, la rue St. Amand, le chemin Ste. Marie et la rue Bellegarde, et désignés par les Nos. 2 et 3, dans le dit îlet, portant le No. huit B. sur un plan par Joseph Pilié, voyer de la ville, du 23me jour de mai, 1829, déposé en l'office de Théodore Seghers, notaire public à la ville de la Nlle. Orléans, par acte daté le 9 juin, de la même année.

Le Lot No. 2 mesure 35 pieds 4 pouces de face sur la rue St. Amand, borné d'un côté par les lots Nos. 1, 16 et 15, sur une ligne de 146 pieds 2 pouces et demi, de l'autre côté par le lot No. 3, sur une ligne de 144 pieds 5 pouces et dans la profondeur par le lot No. 11, sur une ligne de 52 pieds 5 pouces.

Le lot No. 3 mesure 35 pieds 4 pouces de face à la rue St. Amand, borné d'un côté par le lot No. 2 sur une ligne de 144 pieds 5 pouces, de l'autre côté par les lots Nos. 4, 5 et 6, sur une ligne de 142 pieds 7 pouces et demi, et dans la profondeur par le lot No. 10, sur une ligne de 52 pieds 5 pouces.

La dite propriété sera vendue de la manière suivante, savoir:—Deux cents seize piastres avec intérêt sur la somme de soixante douze piastres, depuis le 19 novembre 1834; sur la somme de soixante douze piastres depuis le 19 mai 1835 et sur la somme de soixante-douze piastres, depuis le 19 Novembre 1835; le tout jusqu'à parfait paiement et les frais payables comptant; et la balance payable de la manière suivante, savoir: Soixante et douze piastres le 19 mai 1836; soixante et douze piastres le 19 novembre 1836, trente six piastres le 19 mai 1837 et deux mille deux cent huit piastres le 19 novembre 1837, et la propriété restera hypothéquée jusqu'à parfait paiement.
J CHARBONNET, Jr. Sheriff.
Paroisse Jefferson, le 28 Mai 1836.
30 mai—4 1fps

Jacob L. Florance, vs. Richard M. Carter, Syndic de Boudet et Gowville.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé, par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse de Jefferson, à midi, le trente du mois de Juin prochain, 1836, la propriété ci-après décrite, savoir:

LES LOTS DE TERRE No. 15, 16 et 17, s'adjoignant tous et situés dans le faubourg Livaudais, dans la paroisse de Jefferson, dans l'îlet No. 6 du dit faubourg.

Le Lot No. 15, ayant 51 pieds un pouce de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds quatre pouces, sur la ligne qui le divise du lot No. 14, et cent dix sept pieds six pouces, sur la ligne qui le divise du lot No. 16.

Le lot No. 16, ayant 51 pieds un pouce de face à la rue de la Levée, cent dix sept pieds deux pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 15, et 106 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 17.

Le lot No. 17, ayant 51 pieds un pouce de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 106 pieds 9 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 16, et 95 pieds dix pouces de face sur South street, le tout mesure américaine.

Aussi, les lots suivants, faisant partie du lot No. 14, dans le dit ilet No. 6, du dit faubourg Livaudais, savoir:

Le lot No 7, ayant vingt neuf pieds deux pouces, deux lignes de face à la rue de la Levée, sur cent vingt six pieds huit pouces de profondeur d'un côté, et cent vingt pieds cinq pouces de profondeur de l'autre côté.

Le lot No. 9, ayant la même façade que le lot No. 7, sur la rue Levée, sur cent quatorze pieds deux pouces de profondeur d'un côté et cent huit pieds de profondeur de l'autre côté.

Le lot No. 10, ayant aussi la même façade que le lot No. 7, sur la Levée, sur cent huit pieds d'un côté et cent un pieds dix pouces de l'autre côté.

Le lot No. 11, ayant vingt neuf pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue de la Levée, sur quatre-vingt quinze pieds dix pouces de profondeur, face sur Seventh st. duquel il forme l'encoignure, et cent un pieds dix pouces de l'autre côté.

Le tout pour satisfaire la demande du plaintif, étant la somme de deux mille cinq cent soixante six piastres, avec intérêt légal de cette date jusqu'à parfait paiement ainsi que les frais, et aussi pour payer et satisfaire deux billets, chacun de la somme de deux mille cinq cent soixante six piastres, avec intérêt, lesquels deux billets appartiennent à Evans Rogers, et le dit montant doit être déposé dans la dite cour, sujet à la dite réclamation.
J. CHARBONNET, Jr. Sheriff.
Paroisse Jefferson, le 28 Mai, 1836. [30 mai]—4 1ne]

SUCCESSION DUBOURG—Vente par le Régistre des Testamens—Lundi, trentième jour de mai 1836, à midi, à l'Arcade, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, neuf terrains situés au faubourg Saulet dans la seconde Municipalité, d'après un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, en 23 décembre 1834, et déposé en l'étude de Hugues Pédesclaux, notaire public, savoir:

Terrain no. 5, attenant au no 4, et mesure 32 pieds de face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, borné dans le fonds par le terrain no. 13.

Terrain no. 6 attenant au no 5, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 12.

Terrain no. 7, attenant au no. 6, et mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 11.

Terrain no. 8, attenant au no. 7, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par la propriété de veuve Valcourt Foucher f. c. l.

Terrain no. 9, attenant au no. 8, et mesure 33 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par la propriété de la dite veuve Foucher f. c. l.

Terrain no. 10, attenant au no. 9, d'un côté mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, et face à la rue Bassin, entre lignes parallèles et borné dans le fonds par la propriété de P. Forneret, h. c. l.

Terrain no. 11, mesure 32 pieds, face à la rue Annonciation, borné d'un côté par la propriété de la dite veuve Foucher et de l'autre côté par le terrain no. 12, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, borné dans le fonds par le no. 7.

Terrain no. 12, attenant au no. 11, et mesure 31 pds. 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 6.

Terrain no. 13, attenant au no. 12, et mesure 33 pds. face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 5.

Conditions de la vente: Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 23 av

CINQUANTE Piastres de Récompense.—Il a été volé d'une des chambres de la maison no. 212, rue Carondelet, une chaîne en or pour femme; avec une agraffe bombée en or; un verre d'approche; la personne à laquelle en présenterait en vente ou en gage lesdits objets est priée de les arrêter, et comme un de ces bijoux est d'un grand prix pour le soussigné, il paiera cinquante piastres pour le r'avoir
W H KEPPELL,
28 mai—3 au Théâtre St. Charles.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu René Nicolas Théard, sont invitées à présenter leurs comptes avec les titres à l'appui au soussigné. PIERRE ROBERT,
Administrateur [au poste de la garde de ville.]
28 mai—3

CORDAGES—36 colis cordes du nord, en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES & Co.
23 mai no. 47, rue du Camp.

AVIS—Attendu qu'il est positif que Alexandre Murray Caw, appartenant autrefois à la maison J. R. Poizat & co, de St. Thomas, s'est livré à des opérations illégales et réjudiciables à la dite maison, et a depuis quitté l'île; les soussignés se voient dans la nécessité d'annoncer que le dit Alexander Murray Caw n'est plus associé de la maison J. R. Poizat & co., et conséquemment qu'aucune opération faite ou commencée par lui ne sera considérée obligatoire pour nous.
Saint Thomas, 25 avril 1836.
27 mai—12 J. R. POIZAT & Co.

TOILE D'EMBALLAGE & CORDAGES—300 pièces de Toile du Kentucky; 300 rouleaux de corde en débarquement des steamers Missourian et Tuskina, à vendre par
Wm. G. HEWES & Co,
23 mai 47, rue du Camp.

LE Docteur HARRAL a pris un bureau au no. 16, Exchange Place, vis à vis de la Bourse des Négociants. 28 mai—3

Ventes à l'Encan.

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu, mardi, 31 mai, à 10 heures et demie à l'Arcade de Banks,
Huit Terrains de valeur,
Près le Florida-Landing, sur le canal de la Nouvelle Orléans, au faubourg St. Marie, dans une situation très avantageuse pour y établir des entrepôts de briques ou des chantiers de bois de chauffage ou de construction.

Deux Terrains mesurant chacun 25 pieds sur la rue des Magasins, sur 125 pieds de profondeur.—Deux Terrains, chacun de 25 pieds sur la rue Vine, sur 124 pieds de profondeur. Les dits Terrains ne forment qu'un bloc et seront vendus ensemble.

Un Terrain, formant l'encoignure des rues Magnolia et Cyprès, mesurant 87 pieds de face à la rue Magnolia, sur 125 pieds de face à la rue Cyprès.—Un autre Terrain, adjacent au premier, mesurant 25 pieds de face à la rue Magnolia, sur 125 pieds de profondeur.

Deux Terrains, s'attenant, mesurant 25 pieds de face à la rue Magnolia, sur 125 pieds de profondeur.
30 mai—

Vente de propriétés immobilieres de grande valeur.
PAR THOS. C. CASH & Co.

IL sera vendu à l'encan jeudi prochain, 2 juin, à midi, à l'Arcade de Banks, l'élégante résidence de M. J G Banks, située dans la rue des Magasins, encoignure Lacourse.
Huit terrains de grande valeur avec les améliorations, situés à l'encoignure des rues Edward et Constance.
Sept terrains de valeur, dans l'îlet faisant face à la place Annonciation.
Six terrains de valeur sur la rue Constance, entre les rues Melicerte et Barthelemy.
Deux îlets dans le faubourg Livaudais.
Un grand nombre de terrains dans la ville de Lafayette, etc. etc. 28 mai—5

PAR THOS. C. CASH & Co.
Vente de Meubles et Batterie de cuisine.

IL sera vendu, lundi 30 mai, à 11 heures, à la résidence de Mr. Thomas C. Cash, No. 145, rue Saint Charles, vis-à-vis la place Lafayette, l'ameublement entier et la batterie de cuisine, composés en partie de buffets, sofas, tables de jeu, consoles, guéridons, glaces, chaises, lampes astrales, tapisseries, armoires, bois de lit, matelats de crin, fauteuils, tables de toilette, lavabos, &c.
Aussi une grande quantité de plantes, plusieurs dame-jeannes de vieille eau de vie, whiskey, Madère, &c.
28 mai—2

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 26 mai 1836, seront vendus le jeudi, 30 de juin prochain, à midi, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les esclaves ci après nommé, appartenant en commun à Sylvanie Mallieroc. h. c. l. et à sa fille mineure Marie Renniesaire Eléonore

La négresse nommée Marie, âgée d'environ 22 ans, dans le pays, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et domestique, pleinement garantie, avec sa fille Polymnie, griffonne, âgée de 4 ans. Conditions: moitié comptant et le reste dans 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 28 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Terrain de Valeur.

MARDI prochain 31 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis, il sera vendu un terrain formant l'encoignure des rues Bourgogne et Conti, mesurant 64 pieds de face à la première, sur 60 pieds de profondeur et face à la seconde, mesure française, avec le privilège de réclamer 8 pieds de plus, sur la rue Bourgogne; en vertu d'une prescription incontestable.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente chez W Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 28 mai

PAR M. BARNETT. Sr.

IL sera vendu lundi, 30 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett,
Six Lots de Terre situés dans la ville de Carrollton, dans l'îlet no. 2.
Le lot no. 1, mesure 30 pieds de face au Canal Avenue, sur 106 pieds de profondeur, et face à la rue Dixon.
Les lots nos. 2, 3, 4, 5 et 6, mesurant chacun 30 pieds de face au canal Avenue, sur 107 pieds 6 pouces de profondeur, (mesure américaine.)
Conditions: Moitié comptant, le reste à deux ans de crédit, sans endosseur. Acte de vente par devant Mr. Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Cinq Lots de Terre, situés à Carrollton, faisant partie de l'îlet no. 196. désignés par les nos. 1 et 5, dans le carré désigné par la lettre H. Le no. 1. mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Adam. sur 108 pieds 6 pouces de profondeur, et face à la Quatorzième rue. Le no. 2, mesure 27 pieds de face à la rue Adam, sur 108 pieds 6 pouces de profondeur. Les lots no. 6. 7 et 8, s'attenant, ayant chacun 27 pieds de face à la rue Adam, sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces.
27 mai—3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 3 de juin, à 10 heures, du matin rue de la Vieille Levée, no 21, le fonds de magasin de confiseur appartenant au soussigné, consistant en liqueurs, sirops, vins étrangers, anisette, sucre et plusieurs autres articles convenables pour les grocers; aussi le bail de la maison jusques au premier novembre. Les personnes qui avant cette époque voudront traiter à l'amiable pourront s'adresser au soussigné. Conditions à la vente.
27 mai—7 A. LACOUTURE.

Sales at Auction.

Valuable Real Estate.

FOR sale at auction, by Thomas C. Cash & Co, on Thursday next, June 2d, at Bank's Arcade, at 12 o'clock—
Consisting in part of that elegant and valuable residence of J. G. Bank's, Esq, situated on Magazine, at the corner of Lacourse street.
8 Valuable Lots, with the improvements thereon, situated at the corner of Edward and Constance sts.
7 Valuable Lots, on the square fronting Annunciation place.
6 Valuable Lots, on Constance, between Melicerte and Bartholomew streets.
2 Squares in faubourg Livaudais.
A number of **Lots** in the city of Lafayette, &c. &c.
m28—5t

BY THOMAS C. CASH & CO.
Household and Kitchen Furniture.

WILL be sold on Monday, the 30th May, at 11 o'clock, at the residence of Mr. Thomas C. Cash, No. 145 St. Charles street, opposite the Lafayette square, the entire household and kitchen furniture, consisting in part of
Sideboard, sofas, card tables, pier and centre tables, mirrors, fancy chairs, mantel and astral lamps, hangings, armoirs, bedsteads, hair mattresses, arm chairs, dressing tables, wash stands, &c. &c. &c.
Also, a quantity of plate, several demijohns superior old brandy, whiskey, madeira wines, &c. &c. &c.
m 28

BY J. B. BLACHE.

WILL be sold, on Friday, 3d June, at 10 o'clock, A. M. No. 21, Old Levee, the stock in trade of confectionary, belonging to the subscriber, composed of cordials, syrups, wines, anisette, sugar, and several other articles suitable for grocers; also the lease of the house and store to the 1st November next. Those persons who might wish, before the appointed day, to buy said stock at private sale can apply to the subscriber. Terms, at the sale.
may 27—10t A. LACOUTURE

IN THE DISTRICT COURT OF THE UNITED STATES, in and for the Eastern District of Louisiana,—In admiralty No 3803.—Howard Watkins and als vs Schr. Lone.

By virtue of a warrant of seizure to me directed by the Hon. the aforesaid court, I have seized and taken into my possession the Schooner Lone, her tackle, apparel and furniture, libelled by Howard Watkins and als. and I do hereby cite and admonish the owner or owners and all and every other person or persons, having or pretending to have any right, title, or interest in or to the same, to be and appear before a District Court of the United States for the District aforesaid, to be holden at the city of New Orleans on or before the 14th day from the service hereof, to show cause if any they have or can why the said Schooner Lone her tackle apparel and furniture should not be condemned and sold agreeably to the prayer of the libellant. Marshals Office, N. O. May 25, 1836.
m 27 14t J. H. HOLLAND, Marshal.

UNITED STATES MARSHALS SALE.—In the U. S. District Court, Eastern District of Louisiana—United States vs Casks Molasses.

BY virtue of a Venditione Exponas to me directed will be sold on Saturday 11th day of June next at 11 o'clock a m, at the Custom House store, No 68 Commerce st, between Poydras and Girod suburb St Mary.
Fifteen casks Molasses condemned as forfeited to the United States.
Terms Cash.
m 28 J. H. HOLLAND, Marshal.

IN THE U. S. DISTRICT COURT—Eastern District of Louisiana.—No. 3799. Turner and Priestly vs Steam Boat, James Munroe her tackle appaul and furniture.

By virtue of a warrant of seizure to me directed by the Honorable the District Court of the United States in and for the Eastern District Court of Louisiana, I have seized and taken into my possession the Steam Boat James Munroe her tackle apparel and furniture libelled by Turner and Priestly and do hereby cite and admonish, all and every person or persons having or pretending to have any right, title, or interest in or to the said Steam Boat, James Munroe,—to be and appear at a District Court to be holden at the city of New Orleans on or before the fourteenth day from the date hereof and, shew cause it any they have or can why the said Steam Boat James Munroe her tackle apparel and furniture should not be condemned and sold agreeably to the prayer of the libellants.
U. Marshals Office, New Orleans, this 23d day of May 1836.
m24-14t J. H. HOLLAND, Marshal.

MAYORALTY OF NEW ORLEANS.

THIRD MUNICIPALITY.—Agreeably to a resolution of the Council of the third Municipality dated the 19th inst, notice is hereby given that, on Wednesday the 1st of June next, there shall be an election of an alderman in the fourth ward of said municipality, to fill the vacancy in the representation of said ward, Mr Louis Bringier not being duly entitled to his seat in the Council. Said election shall take place at Mr. James Buss', on the Bayou road, from 9 o'clock A. M. until 5 P M. Messrs James Buss and Nicholas Fortin, jr. have been appointed inspectors, and Mr. Augustin Charles Fortin, clerk, of said election.
D. PRIEUR, Mayor
May 21st 1836.

LOUISIANA Carriage Repository—Nos 46 and 48 Royal street. Now receiving per all the last arrivals from New York, 48 Carriages, comprising Coaches, Coachees, Chariotees, Barouches, Gigs, Stanhopes, Phætons, Buggies, Sulkies, &c &c, with all the varieties of finish and patterns from the best manufactures in the United States. They will be sold low and on reasonable terms.
may 24—15t H. BEACH & Co.

TRAITES sur France, à vendre par
30 mai A. ST. GEORGES.

Ventes à l'Encan.

Bois de Construction à l'encan.

IL sera vendu mardi 31 mai, à 4 heures du soir, au moulin à scie de Walsh, au faubourg Livaudais, environ 280,000 pieds de bon cyprès, de différentes dimensions convenables pour bâtir, tels que poteaux, solives, soliveaux, membrures, et environ 80,000 pieds de planches de l'épaisseur de 1. 1 1/4, 1 1/2 pouces d'épaisseur Conditions: Pour toutes sommes au dessus de $100 comptant; pour toutes sommes au dessus 60 jours de crédit. 30 mai—2

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu mardi, 31 mai, à 11 heures du matin, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, un îlet de grande valeur, avec toutes les maisons et bâtisses qui sont construites dessus, près du bac, de l'autre bord du fleuve, à Mossy.

Cette propriété est positivement en face l'élégante résidence de M [illegible] et sur la rue du Bac, [illegible] de laquelle doit être établi, selon toutes probabilités, le débarcadère du bac à vapeur que la seconde municipalité va créer et près du Dry Dock projeté, ce qui doit augmenter de beaucoup la valeur de cette propriété. Cette situation est reconnue pour être une des plus salubres pour résidence d'été dans toute la paroisse. On vend le tout pour éviter une liquidation d'intérêt.

Ladite propriété sera divisée en lots à la convenance des acquéreurs. Le plan et les conditions seront connues au temps et lieux fixés pour la vente. 30 mai

PAR M. BARNETT, Jr.

IL sera vendu, vendredi 3 juin, à midi, à la Bourse Hewlett,
Un Terrain de valeur avec une maison, situé à Lewisburg, paroisse St. Tammany, sur les bords du lac Pontchartrain.
Le terrain mesure un demi-arpent et 21 pieds de face à l'avenue du lac, sur 8 arpens 21 pieds 7 pouces de profondeur.
Il y a sur le dit terrain, une maison de 46 pieds de façade sur 35, composée de deux appartemens, un corridor de 12 pieds de large, un cabinet et une cave; le tout bâti en briques entre poteaux, excepté la cave qui est toute en brique. La maison, récemment peinte, est dans le meilleur état. On peut consulter un plan des localités à la bourse. 30 mai.
Condition—A la vente.

PAR THOMAS C. CASH & Co.

VENTE de propriétés immobilières de très grande valeur. Il sera vendu, jeudi, 2 juin, à midi, à l'Arcade de Bancks.
Huit terrains situés dans l'îlet no. 52. faubourg la Course, formé par les rues Magasins, Constance, Edouard et Estelle.
5 de ces terrains font face à la rue Constance et mesurant chacun 25 pieds 7 pouces 1 ligne, sur 111 pieds 6 pouces de profondeur. Un forme l'encoignure des rues Constance et Edouard et avec les deux terrains adjacens sur la rue Constance sont améliorés par une bonne maison en bois à un étage. Chacun des 2 terrains jouit en commun de l'usage d'un passage sur la ligne de fonds de 5 pieds de largeur. Les 3 autres terrains font face à la rue Edouard mesurant chacun 25 pieds sur 159 pieds de profondeur, pieds anglais.
Aussi—Un terrain de valeur, au faubourg Saulet, formé par les rues Magasin, Constance, Melicerte et Barthelemy, dont 4 font face à la rue Constance, mesurant chacun 30 pieds sur 120 pieds de profondeur. Les deux autres font face à la rue Mélicerte, mesurant chacun 28 pieds sur 165 pieds de profondeur, mesure française.
Conditions: Pour les propriétés ci-dessus décrites, 6, 12, 18 et 24 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Aussi—Sept terrains au faubourg Annonciation, dans le voisinage immédiat des Water works et de la place Annonciation, faisant partie de l'îlet formé par les rues Richard, St. Jean Baptiste, Pacaniers et Orangers et numérotés de 1 à 7 conformément au plan.
Le No. 1 forme encoignure des rues St. Jean Baptiste, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Richard.
Le No. 2, adjacent au no. 1, est des mêmes dimensions.
Le No 3 mesure 20 pieds de face à la rue Richard, sur 60 pieds de profondeur.
Les Nos. 4, 5, 6 et 7, mesurant chacun 24 pieds de face à la rue Richard, sur 159 pieds de profondeur.
Conditions—6, 12, 18 et 24 mois, pour billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Aussi—L'élégante maison, ainsi que le terrain et les améliorations qui en dépendent, bien connus [illegible] ville comme ayant été la résidence de Samuel Elkins et maintenant occupée par M John S. Banks, qui n'a encore ajouté de nouveaux embellissemens. Cette maison ne le cède à aucune en cette ville sous le rapport de l'élégance et de la commodité. Le Rail-road de Carrollton traverse dans la rue Lacourse et n'est éloigné que de 2 îlets de la Place Annonciation. La maison est à 2 étages, ayant au second 6 belles et vastes chambres. Il y a aussi une grande écurie, une remise, 3 belles citernes, un puits et des latrines. La cour est pavée en dalles et le jardin contient une collection variée de plantes rares et précieuses.
Le Lot No. 1, sur lequel la maison est bâtie, forme l'encoignure et mesure 102 pieds de face à la rue Magasin, sur 110 de profondeur et face à la rue Lacourse.
Les Lots No. 2 et 3, adjacens au No 1, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 110 pieds de profondeur.
Les Lots 4 et 5, font face à la rue Lacourse, mesurant chacun 30 pieds sur 164 pieds de profondeur, le tout en pieds anglais.
Les personnes qui voudraient faire l'acquisition d'une agréable résidence, feront bien d'aller examiner les localités avant le jour de la vente.
Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 30 mai—4

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu, sans réserve, Mardi, 31 mai, à l'Arcade de Banks,
UN ILET, situé dans le faubourg Livaudais [illegible] Conditions, à la vente.
Aussi—
CINQ TERRAINS de valeur, situés dans l'îlet [illegible] 27 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu, [illegible] à la Bourse Hewlett, les ESCLAVES suivants:
Sophie, négresse du Congo, âgée de 40 ans depuis son enfance dans le pays, bonne cuisinière, parfaite [illegible]
Sophia, griffonne créole, âgée de 13 ans, avec son enfant [illegible] sachant [illegible] la cuisine [illegible]
Fanny, négresse créole âgée de 15 ans, bonne gardienne d'enfans, bonne domestique de maison, sachant passablement coudre, et faire un peu la cuisine, très intelligente.
Jessey, nègre américain, âgé de 20 ans, depuis longtemps dans le pays, bon cocher, bon charretier et excellent valet de chambre [illegible]
Jn. Bapt [illegible], nègre créole, âgé de 11 ans, domestique très intelligent, et disposé à faire un bon jockey.
Tous ces domestiques sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Et le même jour, à 4 heures après-midi, on vendra rue Royale No 125, [illegible] entre Ursulines et Hôpital, un Ameublement complet, une superbe Pendule à musique, avec ses candélabres.
Les conditions, qui sont avantageuses, seront connues au moment de la vente. 26 mai—6

A LOUER (jusqu'au 1er novembre)
Une maison [illegible] et fort agréable, près de la rue Canal [illegible] quatre appartements [illegible] deux [illegible] au premier étage et trois chambres au second, avec deux [illegible] chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.
Loyer modéré, on prendra possession le 1er juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

TROISIEME Municipalité Conformément à une résolution du conseil de la 3me municipalité, en date du 19 courant, avis est donné que, mercredi, 1er juin prochain, il sera procédé à l'élection d'un alderman dans le quatrième district de la dite municipalité, en remplacement de Mr. Louis Bringier, dont le siège a été éclaré vacant. La dite élection aura lieu depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après midi, chez M. Jas. Buss, sur le chemin du bayou St-Jean. Sont nommés inspecteurs MM. Jas. Buss et Nicolas Fortin Jr. et greffier Augustin Charles Fortin.
21 mai D. PRIEUR—maire.

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.
Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures, connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.
Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.
Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m No 208, Market st. Philadelphie.

AVIS—Vendredi, 29 mai, dans la matinée, [illegible] bateau aborda presqu'en face de la [illegible] campagne de Mr. L. B. Macarty, dans la [illegible] municipalité. On croit que ce bâteau [illegible] par deux blancs; que peu de temps après avoir [illegible] ils débarquèrent sur la Levée 4 balles de coton et en suite traversèrent la rivière avec ledit bâteau. Les marques des balles de coton ont été coupées, mais les chiffres du poids sont encore visibles Le propriétaire de ces 4 balles peut les recouvrer, après avoir [illegible], payé les frais et donné des preuves de sa propriété, en s'adressant à Mr. Bernie Rodriguès de la maison de campagne de Mr. Macarty, ou à Charles Clark, encoignure des rues Marigny et Amour.
23 mai—3

LE soussigné, exécuteur testamentaire de feu Mr. Antoine Delpech, dit Lavergne, invite ceux qui doivent à la succession à venir s'acquitter, et ceux auxquels il est dû de présenter leurs titres pour être payés. L. PINSON,
rue Grands-Hommes, No. 8, près de l'Esplanade.
23 mai—5

NOTICE—Whereas it is ascertained that Alexander Murray Caw, late of the firm of J. R. Poizat & Co. of St. Thomas has transacted illegal and injurious business for said firm and has since left the Island, we do find it requisite to make known that said Alexander Murray Caw no longer a partner of said our firm J. R. Poizat & Co., and consequently that no transactions made or entered into by him will be considered binding for us.
Saint Thomas, April 25th 1836.
m 27—2w J. R. POIZAT & Co.

MARCHANDISES DU PAYS—50 [illegible] 3-4 et 4-4, à vendre par R G HOBBS,
30 mai 12, rue de la Douane